



## Convention tarifaire des prestations de services pour l'Association Nationale des Retraités de La Poste, de France Télécom et de leurs filiales (A N R)

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Association Nationale des Retraités de La Poste, de France Télécom et de leur filiales (A N R PTT), régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dont le siège est au 13 rue des Immeubles Industriels, 75011 Paris, immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIREN 316 343 094 représenté par :

Monsieur Gérard Bourachot agissant en qualité de Président National dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « le **Client** » ou « le **Donneur d'ordre** »

### ET

Le Centre d'Affaires de Paris Ile-de-France de La Banque Postale, sis 34, rue de la Fédération, 75015 Paris, représenté par :

Monsieur Yannick Grasset agissant en qualité de Directeur des Entreprises et du développement des territoires de Paris Ile-de-France

dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « la **Banque** »

Ci-après dénommées séparément « une **Partie** » ensemble les « **Parties** ».



## ARTICLE 1 – OBJET

Le présent accord a pour objet de définir :

- les conditions et modalités tarifaires relatives aux prestations de services fournies par La Banque Postale à l'ANR PTT (siège et établissements rattachés). Le détail des comptes se trouvant en annexe.
- la liste des contrats concernés mentionnée ci-dessous en article 2.

## ARTICLE 2 – DESIGNATION ET CONDITIONS TARIFAIRES DES CONTRATS

### 2.1 Abonnement mensuel LBPNet Entreprises

Service de consultation et de gestion des comptes sur Internet.

Pour les conditions générales et particulières, se référer au contrat LBPNet Entreprises.

La remise accordée sur le tarif public en vigueur est de 50% soit 6, 25 € H.T<sup>+TVA</sup> par mois, remise valable pour une durée d'un an à compter du 01/06/2013.

Facturation trimestrielle à terme échu sur le compte principal : 0115069F020

### 2.2 Abonnement mensuel OPNet

Service d'échange de données informatisées sens Banque-Client et/ou Client-Banque via Internet.

Pour les conditions générales et particulières, se référer au contrat OPNet.

La remise accordée sur tarif public en vigueur est de 75% soit 4, 25 € H.T<sup>+TVA</sup> par mois, remise valable pour une durée d'un an à compter du 01/06/2013.

Facturation trimestrielle à terme échu sur le compte principal : 0115069F020

### 2.3 Remise de Fichiers via OPNet

Service d'échange de données informatisées sens Banque-Client et/ou Client-Banque via Internet.

Pour les conditions générales et particulières, se référer au contrat OPNet.

Tarif en vigueur au 01/06/2013 : 3, 50 € H.T<sup>+TVA</sup> par fichier transmis.

Facturation trimestrielle à terme échu prélevée sur le compte principal : 0115069F020

### 2.4 Emission d'avis de Prélèvements unitaires ordinaires

Pour les conditions générales et particulières, se référer au contrat Prélèvements.

La remise accordée sur tarif public en vigueur est de 50% soit 0,13 € par prélèvement émis, remise valable pour une durée d'un an à compter du 01/06/2013.

Facturation J+1 (J= jour d'échéance) prélevée sur le compte principal : 0115069F020

### 2.5 Réception d'avis de Prélèvements unitaires rejetés

Pour les conditions générales et particulières, se référer au contrat Prélèvements.

La remise accordée sur tarif public en vigueur est de 72% soit 3,02 € par prélèvement rejeté, remise valable pour une durée d'un an à compter du 01/06/2013

Facturation J+1 (J= jour de traitement) prélevée sur chaque compte émetteur.



### **ARTICLE 3 – MODALITES DE SIGNATURE DES CONTRATS**

L'ensemble des contrats désignés dans le présent accord sera signé par le Représentant Légal ou un mandataire habilité désigné par lui.

### **ARTICLE 4 – FRAIS DE TENUE DE COMPTE**

Les frais de tenue de compte sont débités trimestriellement à terme échu à compter du 01/10/2013 selon tarification en vigueur pour chaque compte détenu par l'ANR PTT et ses établissements rattachés.

Ces frais s'élèvent à 20,00 € par compte au 01/06/2013 et révisés annuellement selon le tarif en vigueur.

Facturation sur le compte principal : 0115069F020.

### **ARTICLE 6 - INTEGRALITE DES ACCORDS ET MODIFICATIONS**

Le présent accord et ses Annexes constituent le parfait accord des Parties. Toute modification n'interviendra qu'après la conclusion d'un avenant signé par les deux Parties.

### **ARTICLE 7 – DUREE ET RESILIATION**

L'accord est conclu pour une durée d'un an renouvelable et prend effet à sa date de signature.

En outre, le présent accord pourra être résilié sans délai par l'une ou l'autre des Parties en cas de :

- clôture des comptes.

Fait en deux exemplaires originaux, à Paris le

Pour Le **Client**

Pour **La Banque Postale**

Nom :

Nom :



**ANNEXE 1**  
**LISTE DES COMPTES CONCERNÉS**  
**AU 01/06/2013**

0000175Z032	0054560C038	0127117B020	0250792C031	0440641T036	0890282W038	5765207K020
0002450R031	0054873M018	0129350Z027	0255708R034	0453611V029	0891378M038	5765214T020
0003681G020	0058690P030	0139995W031	0256229B037	0460394B038	0894212W027	5765215U020
0005786D029	0069610B025	0141876G022	0260863K025	0464309Y029	0936078G020	5765216V020
0008292U020	0072165N038	0141976T030	0268268P022	0471353D025	0974163T026	5765217W020
0008623Y023	0073192M020	0149770G025	0277444H025	0501847E022	1000759W029	5765219Y020
0011445X024	0073863F026	0149860S023	0284766V037	0516998K020	1009173X026	5765220Z020
0016292C022	0074410C034	0156437G037	0284966C024	0535115K025	1042544D035	5765224D020
0018664D037	0077326Y038	0166361E031	0295681L022	0549110Y029	1071735Z026	5765225E020
0019674P016	0078250F027	0166639Y022	0298116C025	0552704D025	1093459J037	5765234P020
0020301P038	0080179K032	0171259L036	0312097J038	0582709K020	1265351R032	5765235R020
0021209Z030	0089638R028	0172028T020	0314242P034	0584985S025	1349320S029	5765236S020
0022204X021	0090315K037	0174853Y033	0323455W029	0586647Y025	1597605H020	5765237T020
0022905V038	0092120C034	0180404Y024	0348365E034	0600628S036	2027168Z020	5765238U020
0023401G030	0093971L022	0185771V026	0353263D034	0650319P030	2132740B020	5765251H020
0024992Z032	0102972C027	0188756J029	0354361G024	0662363F030	2559660V020	5765252J020
0039451T017	0108128R036	0192304V022	0355078E023	0665642X038	2891826V020	5765253K020
0039822H038	0109888J033	0193676J037	0388364Z029	0667166B030	2891827W020	5765261U020
0040737S021	0113632D033	0195257C037	0404641R025	0676821W030	2922683K020	5765262V020
0040959X027	0113899L028	0199806Z022	0412050P032	0679413G029	3397690G033	5765263W020
0043682M024	0114407J035	0211071D035	0422419Z038	0701604J030	3570807C033	5765298J020
0051264A035	0115069F020	0221902G032	0425812C025	0709946A026	5755354A020	5765329T020
0052073B023	0115242S035	0224809P024	0440419B036	0711379H026	5755519E020	5773891Z020
0053022D030	0118102C020	0240887Y029	0440421D036	0761916J029	5764800T020	5774068S020
0053303B025	0124405U030	0249138U037	0440422E036	0867943N034	5765205H020	5774088N020
						5774124C020

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 185 734 830 euros - Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75 275 Paris Cedex 06 - RCS Paris 421 100 645

Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424



## ANNEXE 2

### DEMANDE D'AJOUT DE COMPTE

#### A N R

Je soussigné, Monsieur Gérard Bourachot, agissant en qualité de Président National de L'Association Nationale des Retraités de La Poste, de France Télécom et de leur filiales. demande l'intégration du compte référencé ci-dessous dans le cadre de l'accord de Partenariat ANRPTT-LA BANQUE POSTALE.

N° du compte : .....

Intitulé du compte : .....  
.....

Adresse du compte : .....  
.....  
.....  
.....

Les frais d'abonnement LBPNet, Opnet ainsi que les frais de tenue de compte devant être facturés sur le compte du Siège National désigné ci-dessous :

**0115069F020**

Date : .....

Signature :